



CESER Bourgogne Franche-Comté

Séance plénière du 17 Mars 2025

Rapport 1.2 de l'exécutif régional : Actualisation du PPI 2024/2030

Déclaration de Guy Zima au nom de la CGT

Cette mise à jour du PPI est un paradoxe entre un volume global évoluant relativement peu et des répartitions internes ayant elles grandement bougé.

Tenue par des limites financières, des ratios d'endettement d'un côté et des besoins nouveaux qui ne sont que très partiellement pris en compte tel le renouvellement du matériel ferroviaire, la région fait des choix notamment sur les lycées qui questionnent.

Dans tous les cas eu égard à la faiblesse des ressources et des compétences et besoins toujours plus importants, la question des financements nouveaux et d'un nouveau paradigme financier et budgétaires des régions est à nouveau posée au-delà des économies et renoncements que certains appellent de leurs vœux.

C'est le sens donné par la CGT à sa contribution dans les déclarations liminaires portées par des organisations du collège 2 sur la renégociation souhaitée avec l'état sur les Lignes de Desserte Fine du Territoire et la mise en place d'un Versement Mobilité.

Dans la logique de ces compléments, la CGT s'abstiendra sur l'avis présenté